

MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN  
HAUTES-PYRENEES  
65170 SAINT-LARY-SOULAN  
Tél. : 05.62.40.87.87

**COMPTE-RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 13 AVRIL 2026 à 20h00**

---

ChM/VSH

L'an **deux mille vingt-six**, le **treize avril**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **madame Ombeline Perez**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 9 avril 2026

**Présents** : MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Nicolas Herqué, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade.

**Absent** : Thierry Dupont

Procuration de monsieur Yorick Sohm à monsieur Benoît Hinfray.

Procuration de madame Marie-Hélène Lacaze à madame Maryse Pomé.

---

*La séance du conseil municipal débute à vingt heures et dix minutes.*

➤ Quorum et procurations

Madame le maire procède à la vérification du quorum.

Le quorum est atteint.

Douze membres sont présents, deux procurations ont été données (monsieur Yorick Sohm à monsieur Benoît Hinfray et madame Marie-Hélène Lacaze à madame Maryse Pomé), un membre absent (Thierry Dupont).

➤ Désignation d'une secrétaire de séance

Madame Alexia Pons est désignée secrétaire de séance.

➤ Approbations :

- du compte-rendu de la réunion du 27 mars 2026
- et du compte-rendu de la réunion du 07 avril 2026

Madame le maire soumet au vote des membres du conseil municipal :

- l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2026,
- l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 avril 2026.

les comptes-rendus des conseils municipaux des 27 mars 2026 et 07 avril 2026  
sont approuvés à l'unanimité

---

**1/ Autorisation de signature de la convention de travaux avec le syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées (S.D.E 65) et de tout acte authentique découlant de cette convention, auprès de l'étude notariale de Maître Sempé – travaux situés sur les parcelles cadastrées AD n° 228 et n° 229**

Madame le maire rappelle la nécessité d'effectuer des études et des travaux sur le réseau de distribution électrique en souterrain, afin d'alimenter la résidence l'OUREA en créant deux départs (tranchée pour passage de gaine + câble) depuis le poste 6588P0039 MOUDANG (S240<sup>2</sup>).

A ce titre, le Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées (S.D.E. 65) a établi une convention adaptée fixant les droits de servitude consentis.

Consentie à titre gratuit, la convention est conclue pour la durée des ouvrages en présence et seront authentifiés par devant notaire aux frais du S.D.E 65.

Monsieur André Mir demande plus d'informations sur cette convention.

Madame le maire demande à monsieur Frédéric Decuypère de récupérer la convention à son bureau et poursuit la lecture en attendant le retour de celui-ci.

Les détails mentionnés sur la suite de la délibération conviennent à monsieur André Mir.

Il s'agit d'une autorisation de signature d'une convention de travaux conclue avec le Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées (S.D.E 65) pour effectuer des études et des travaux sur le réseau de distribution électrique en souterrain, afin d'alimenter la résidence l'Ouréa.

Avec l'accord de l'assemblée, il est procédé au vote avant le retour de Frédéric Decuypère.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention passée avec le Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées (S.D.E 65)**

**2/ Autorisation de signature à madame Sabrina Pons pour la déclaration préalable n° 065 388 26 B0005 déposée par la SCI PYR-N représentée par monsieur Xavier De le Rue, en vue de la création d'un espace de stationnement privé situé sur la parcelle AH 158 route d'Autun à Saint-Lary Soulan (division récente)**

Madame le maire ne participe pas au vote et quitte la salle.

Monsieur André Mir souhaite que l'assemblée connaisse les raisons du retrait de madame le maire.

Edwige Mieyan indique que madame le maire a un lien de parenté avec un associé de la SCI PYR-N et ne peut donc prendre part à cette délibération.

Edwige Mieyan conserve la parole et informe le conseil municipal du dépôt d'une demande préalable par la SCI PYR-N – M. Xavier De Le RUE, dossier enregistré sous le numéro DP 065 388 26 B0005, en vue de la création d'un espace de stationnement privé situé route d'Autun 65170 Saint-Lary Soulan – Parcelle AH 158- division récente.

Monsieur Raymond Campo souhaite voir un plan de situation de ladite parcelle.

Monsieur André Mir souhaite connaître plus de détails sur l'emplacement du terrain, notamment concernant le PLU.

Monsieur Manuel Bernia répond qu'une partie de ce terrain est située en zone boisée.

Monsieur André Mir regrette de devoir se prononcer sur un tel dossier, sachant que la commune instruit les permis de construire et qu'un avis défavorable sera donné.

Monsieur Frédéric Decuypère, de retour dans la salle, apporte des détails sur ce dossier.

Il souligne que la déclaration préalable est parvenue au service urbanisme le 13 mars 2026 et qu'il s'agit de la construction d'un parking de - de 50 places, sur la route d'Autun, en zone boisée sensible.

Monsieur André Mir souhaiterait différer ce vote, mais madame Edwige Miéyan précise qu'une date limite doit être respectée.

Compte-tenu des délais, il est acté de procéder au vote à cette séance du conseil municipal.

Madame Fabienne Fourcade et monsieur Raymond Campo votent favorablement dans la mesure où madame Sabrina Pons donnera un avis défavorable à cette déclaration préalable.

Monsieur André Mir, pour sa part, s'abstient.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 votes pour, une abstention (*André Mir*), un non-votant (*Ombeline Perez*) autorise la signature à madame Sabrina Pons pour signer le rejet de la déclaration préalable n° 065 388 26 B0005 déposée par la SCI PYR-N représentée par monsieur Xavier De le Rue**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est clôturée à 20h37

La secrétaire de séance

Alexia Pons




Le maire



Ombeline Perez